



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M AUBE LUC
13A LES FORGES
50500 TERRE ET MARAIS

50051

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier
Numéro fiscal (C) : 15 87 495 332 248

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 5 901

Référence de l'avis : 18 50 A185589 92

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :
13A LES FORGES
50500 TERRE ET MARAIS

Numéro FIP : 500 84 44 3272437789 3 A
Numéro de rôle : 016 A
Date d'établissement : 24/07/2018

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT	0 €
------------------------	-----

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368*
 - DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS CARENTAN - S.A.I.D. CARENTAN
1 RUE GIESMARD CS 20136 - 50500 CARENTAN LES MARAIS CEDEX
Tél : 02 33 71 61 26

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS Majeurs CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
D									1,0

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus	Déclar. 1				Total
BNC professionnels déclarés.....	5901				
BNC pro. hors quotient imposables.....	5901				
BNC pro. imposables du foyer, hors quotient.....					5901
Revenu brut global.....					5901
Revenu imposable.....					5901
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					0
Impôt sur le revenu net avant corrections.....					0
Montant net de votre imposition.....					0
 IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					0
 Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.					
 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence ²⁵					5901
 INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE EN 2019					
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 03/07/2018					
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélevement à la source sur votre revenu net imposable					
Taux pour le foyer	0,00%				